

Interdictions de circuler, transport de marchandises Pays-Bas

Les véhicules utilitaires ne sont soumis à aucune interdiction de circuler pendant les weekends et les jours fériés.

Par mauvais temps, toutefois, le transport de matières dangereuses est sujet à restrictions. Lorsque la visibilité est de moins de 200m il est interdit de transporter :

- des matières dangereuses dans des citernes d'une capacité de plus de 3000 litres;
- les artifices de divertissement des numéros ONU 0333, 0334, 0336 et 0337 ayant une masse explosive nette de plus de 20kg.

Lorsque la visibilité est en-dessous de 50m ou en cas de verglas, en plus des restrictions indiquées ci-dessus, le transport de matières dangereuses dans des quantités supérieures à celles indiquées dans le paragraphe 1.1.3.6 de l'ADR est également interdit.

Les transports exceptionnels sont également soumis à des interdictions de circuler sur des routes nationales et locales:

- entre 06h00 et 10h00 (heures de pointe);
- entre 15h00 et 19h00 (heures de pointe);
- selon les catégories de route empruntées pour le transport, des interdictions plus spécifiques seront indiquées dans l'autorisation de transport.

Source: TLN, novembre 2009